

COLLOQUE
A l'occasion de 10^{ème} anniversaire de la loi Fauchon

**« LA RESPONSABILITÉ PÉNALE POUR IMPRUDENCE
À L'ÉPREUVE DES GRANDES CATASTROPHES »**

Paris, Sénat - Palais du Luxembourg

Le SAMEDI 9 OCTOBRE 2010

Rencontre sous l'égide de Jean-Jacques HYEST, Président de la Commission des Lois du Sénat,
Vincent LAMANDA, Premier Président de la Cour de Cassation,
Jean-Louis NADAL, Procureur général près la Cours de Cassation,
Avec la participation d'Emmanuel KESSLER, Rédacteur en chef adjoint de Public Sénat

*
* *
*

Après dix années d'application, le moment est venu de prendre la mesure des effets de la loi du 10 juillet 2000 –dite Loi Fauchon– sur la responsabilité pénale pour imprudence, d'en mesurer l'efficacité au regard des intentions du législateur et du point de vue des diverses parties concernées, en particulier les victimes, spécialement dans le cas des grandes catastrophes.

Les décisions rendues dans des affaires comme celles « du sang contaminé » ou « d'AZF » (frappée d'appel) posent notamment la question des circonstances dans lesquelles la constatation d'imprudences « caractérisées » ne donne prise à aucune sanction pénale, faute de lien de causalité entre ces imprudences et un dommage, si grave soit-il. Ces décisions soulèvent le problème de la mise en danger d'autrui et celui de la recherche d'une voie alternative pour traiter le cas des grandes catastrophes.

Autant de thèmes abordés lors de ce colloque organisé au Palais du Luxembourg par la Commission des Lois du Sénat, en partenariat avec la Cour de Cassation.

PROGRAMME

- 09 h 00 Accueil des participants
09 h 30 Message de Gérard LARCHER, Président du Sénat
 Vincent LAMANDA, Premier Président de la Cour de Cassation
 Jean-Louis NADAL, Procureur général près la Cour de cassation
 LE BILAN DE LA LOI DU 10 JUILLET 2000
09 h 45 Henri BLONDET, Conseiller à la Chambre criminelle de la Cour de
 Cassation
10 h 15 Echanges avec la salle
10 h 30 Robert FINIELZ, Avocat général à la Chambre criminelle de la Cour de
 Cassation
11 h 00 Echanges avec la salle

ELEMENTS DE COMPARAISON :
LES DÉLITS NON INTENTIONNELS EN DROIT BELGE,
SPÉCIALEMENT DANS LE SERVICE PUBLIC

- 11 h 15 Jean-François LECLERCQ, Procureur général près la Cour de Cassation de
 Belgique
11 h 35 Echanges avec la salle

11 h 45

TABLE RONDE

Animée par Emmanuel KESSLER, Rédacteur en Chef adjoint de Public Sénat

13 h 00

Pause déjeuner

DE L'ATTEINTE INVOLONTAIRE À LA MISE EN DANGER

14 h 30

Pierre FAUCHON, Sénateur de Loir-et-Cher

14 h 45

Yves MAYAUD, Professeur des Universités, auteur de « *Violences et responsabilité pénale* »

La place du risque dans les délits non intentionnels

15 h 15

Me Daniel SOULEZ-LARIVIERE, Avocat au Barreau de Paris

15 h 30

Echanges avec la salle

16 h 00

Jean-Jacques HYEST, Président de la Commission des Lois